

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Procès-Verbal du Conseil Municipal – PV 2026 06

SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 10 - votants : 10

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN, Christine LAROYE, Alexandre SALAGNAC, Magali DUGAND, Eric WAETERS, Michaëlle PLANAT, Johan PELISSON, André LEFEBVRE

EXCUSÉE : Jennifer MOUSCARDÈS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement de la RD 303 – participation financière du Département du Puy-de-Dôme
- Dénomination de voie publique à Pintrand
- Questions diverses

Début de séance : 20 h 03

Validation du procès-verbal du conseil précédent à l'unanimité.

- **Aménagement de la RD 303 – participation financière du Département du Puy-de-Dôme**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement de la RD 303 (tranche B – voirie) a fait l'objet d'un agrément technique et financier de la part du Département. L'opération a été retenue sur le programme 2026 « Aménagement en traverse d'agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale » et validée en Commission Permanente du 14/04/2026.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'opération estimée à 210 200,00 € H.T. soit 252 240,00 € T.T.C. et décomposée de la manière suivante :

part départementale :	112 166,00 € HT
part communale :	98 034,00 € HT + TVA totale

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le bureau d'études GEOVAL.

Ainsi, il est défini que la commune :

- prenne en charge la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour un coût estimé à 210 200,00 € H.T. ;
- perçoive une participation de 112 166,00 € H.T. du Conseil Départemental au titre des subventions « d'aménagement en traverse d'agglomération » ;
- délègue la maîtrise d'œuvre de l'opération au bureau d'études GEOVAL ;
- accepte les termes de la convention (avenant N° 1) d'aménagement, de maintenance et entretien du réseau routier départemental en traverse d'agglomération sur la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet d'aménagement de la RD 303 (voirie – Tranche B) dans son ensemble,
- approuve le plan de financement présenté de 210 200,00 € HT selon la répartition ci-dessous :

part départementale :	112 166,00 € HT
part communale :	98 034,00 € HT

- autorise le Maire à signer la convention (avenant N° 1) susnommée, ainsi que tous les documents ayant trait au projet.

- Dénomination de voie publique à Pintrand

Monsieur le Maire informe qu'une famille souhaite s'installer dans une habitation située à Pintrand. Après leur achat et à la suite de leur dépôt de permis de construire, il est nécessaire de nommer le chemin d'accès à cette parcelle.

L'impasse du Verdier est en enrobé et amène au chemin de terre actuel qui sera empierré et revêtu de grave.

Les membres du Conseil évoquent diverses propositions : chemin du Verdier, chemin des Champs. Les propriétaires pourront eux aussi proposer une dénomination de voie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter cette décision.

- Questions diverses

▪ *Foncier*

Un habitant de La Gonliette demande à acheter du terrain communal situé entre ses parcelles.

Il serait intéressant de réaliser une enquête publique concernant l'ensemble des parcelles communales susceptibles d'être dans cette même situation.

Un groupe de travail sur le sujet est formé par : Johan PELISSON, Eric WAETERS, Ornella BEAUSEROY, Christophe DOS SANTOS et éventuellement Alexandre SALAGNAC.

▪ *Subvention AFM Téléthon*

Chaque année, l'AFM Téléthon fait une demande de subvention auprès de la commune. Cependant, le budget communal est restreint. Seulement 4 conseillers sont pour, 2 proposent de conserver ce type de budget pour une association locale ou le CCAS.

▪ *Bâtiments communaux et petit patrimoine*

Monsieur le Maire présente différents devis de vitrines extérieures pour remplacer l'affichage existant devant la mairie. Celle qui est moins couteuse semble moins qualitative, il est donc décidé de choisir celle proposée par la société DMC direct, qui propose une vitrine en aluminium anodisé pour un montant de 691,50 € T.T.C.

▪ *Cinéparc*

Dans le cadre de la convention établie entre les communes de Saint-Dier-d'Auvergne, Estandeuil, Saint-Jean-des-Ollières et Saint-Flour-l'Étang, la séance de cinéma en plein air se déroulera à Saint-Flour-l'Étang cette année. Cet événement est prévu le samedi 11 juillet, pour une diffusion du film « Antoinette dans les Cévennes », à la tombée de la nuit.

La projection est prévue dans le parc de la mairie mais, si le temps ne s'y prête pas, le repli sera organisé dans la salle des fêtes.

Le montant à répartir entre les 4 communes et à régler au Cinéparc est de 1 117,75 € T.T.C. Il sera aussi nécessaire de régler des frais de SACEM.

Pour l'occasion, l'APSFE (Association pour le Patrimoine de Saint-Flour-l'Étang) tiendra une buvette avant et après la diffusion du film.

▪ *Commission révision de la liste électorale*

Il n'est finalement pas nécessaire de délibérer, car cette commission est encadrée : dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des Adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des Adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Aussi, la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune ne peut être composée que de 5 membres (3 trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges).

▪ *Affaires scolaires*

La cantinière de l'école part en retraite à la fin de l'année scolaire et Daniel et Martine CRAMER terminent leur activité de lecture aux enfants, à l'école, cette année également. De ce fait, le Conseil Municipal décide d'offrir des chèques cadeaux locaux utilisables dans certains commerces du territoire de Thiers Dore et Montagne.

▪ *Plan Communal de Sauvegarde*

Ornella BEAUSEROY présente le principe du Plan Communal de Sauvegarde et ce dont il doit être composé. Un groupe de travail est constitué : Magali DUGAND, Eric WAETERS, Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN, Christophe DOS SANTOS et Michaëlle PLANAT.

▪ *Affaires scolaires*

La réunion de gouvernance du service commun éducation de la CCTDM s'est déroulée le 9 juin. Plusieurs sujets ont été abordés :

- Les écoles sont tenues de se doter de mallettes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) qui sont onéreuses.
- L'Éducation Nationale ne prend pas en charge l'intégralité du coût des AESH, alors que ceux-ci sont nécessaire à la scolarisation de certains enfants. C'est donc la Communauté de Communes qui finance ce qui ne l'est pas.

▪ *Social*

Les membres du SIVOS se sont réunis 2 fois. La première réunion consistait en l'élection des membres du comité syndical et à sa mise en place. Le Président nouvellement élu est le Maire de Billom. La seconde réunion avait pour ordre du jour le projet de création d'une nouvelle structure à Billom : un habitat partagé pour 15 personnes, avec la rénovation de la Miséricorde. La prochaine réunion est prévue début juillet.

▪ *Bibliothèque*

Une nouvelle bénévole va peut-être intégrer la bibliothèque.

▪ *PPRNpi*

Une réunion s'est déroulée ce jour, le 10 juin 2026, à la mairie et en présence des représentants des communes de Sauviat, Aubusson d'Auvergne et Augerolles, au sujet de la concertation en cours de l'aléa inondation pour une crue centennale sur le périmètre Dore-Durolle. Une étude va être engagée jusqu'en décembre 2029. Celle-ci imposera des réglementations sur les constructions futures.

▪ *Réunion forêt*

Eric WAETERS a participé à une journée technique organisée par l'Association des Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise, à Augerolles, concernant la filière bois et la gestion sylvicole. Il a pu visiter la scierie et l'Arboretum. L'adhésion à cette association est de l'ordre de 20 € par an.

▪ *Lotissement*

Alexandre SALAGNAC présente l'entretien qui s'est déroulé lundi 8 juin sur la commune, en présence de représentants du Département (notamment l'ADIT), du CAUE et du service habitat et urbanisme de la CCTDM. Cette réunion a permis de débiter une réflexion concernant l'avenir des lots à bâtir situés à côté de l'école.

Il sera important de garder la main sur les aspects architecturaux des projets futurs, notamment via une demande de Permis d'Aménager. Il a été évoqué la vente à des particuliers ou des bailleurs sociaux, l'habitat léger, etc.

Une réunion est prévue en octobre pour faire un point.

▪ *Travaux*

Pour clôturer le plan de financement du Programme d'Aménagement du Bourg, il manque la décision du Département pour la demande de FIC : une commission est prévue en juillet.

Concernant les malformations sur la voirie du bas du Bourg, il s'agirait d'un défaut de formule. Une discussion est en cours pour une réfection complète.

Ensuite, la reprise des travaux pourra être programmée après ceux de la route des Carrières (juillet à octobre). La salle des fêtes devra être fermée pendant 15 jours à 3 semaines.

Début juillet, le Département a prévu de refaire la couche d'enduit avec gravillons sur la départementale entre la Croix du Sangle et le cimetière.

▪ *Communication*

Les bulletins sont prêts à être distribués.

Des radeurs ont été repérés sur la commune : la gendarmerie est prévenue et f

▪ *Salle des fêtes*

André LEFEBVRE propose d'acheter un cendrier à fixer sur le devant de la salle des fêtes, et de décaler les poubelles afin qu'elles soient moins visibles.

Tout ceci sera à prendre en compte lorsque les travaux du bourg seront terminés.

Séance levée à : 22 h 05

Patrick KRIN,
Secrétaire de séance.



Christophe DOS SANTOS,
Maire.

